

Module optionnel

Titre de module	Association de plantes esthétiques et adaptée au site	Code	EP-W15
Conditions recommandées	Deux années min. de pratique professionnelle en tant qu'horticulteur/horticultrice. Compétences du module obligatoire G1 ou P1 conformément au système modulaire échelon Examen professionnel. Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.		
Compétences	Les participants au module combinent phytosociologie et utilisation des plantes. Ils élaborent des suggestions de plantation pour divers sites. Ils identifient les plantes indicatrices et en déduisent leurs caractéristiques de site, leurs déficits et les dégâts consécutifs. Ils définissent sur cette base la sélection des plantes et les mesures d'entretien.		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 120 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déterminer les caractéristiques morphologiques et physiologiques des plantes et en déduire les conséquences pour leur utilisation. 2. Commenter les fondements climatiques et écologiques de la Suisse et mettre en évidence les conséquences pour l'utilisation des plantes. 3. Analyser la tolérance des arbres de ville et arbres de climat ainsi que leurs possibilités d'acclimatation à divers sites. 4. Commenter pour les clients les effets de refroidissement et de purification de l'air par les végétaux ligneux en zone d'urbanisation. 5. Formuler des propositions d'installation de grilles d'arbres. 6. Élaborer des propositions d'aménagement de sol et de plantations avec effet drainant pour les espaces verts sur voies publiques. 7. Citer des propositions de plantations et d'aménagement pour des sites aux conditions extrêmes (ameublement du sol, résistance à la sécheresse, drainage, stabilisation de pentes etc.), commenter leurs caractéristiques et les utiliser. 8. Classer les exigences et les diverses conditions des eaux courantes et des eaux calmes pour des associations végétales. 9. Classer les végétaux ligneux en fonction de leurs habitats et les mettre en place sur la base de leurs associations. 10. Élaborer les bases de l'écologie végétale et les mettre en relation avec l'espace urbain. 11. Utiliser les concepts de plantation de vivaces et faire la comparaison critique de leur utilisation dans différentes situations. 12. Recommander et utiliser, dans l'espace urbain, des plantes ou des associations végétales présentant des caractéristiques spécifiques. 13. Cerner, comprendre et favoriser des possibilités d'aménagement dans les jardins et les espaces verts. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétence	Heures	70
Reconnaissance	Module optionnel pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans